



Accueil et Réinsertion Sociale

12 boulevard Jean Jaurès – 54000 NANCY

Tél. : 03 83 41 60 80 - Fax : 03 83 41 60 79

23 avril 2012

Projet de modifications de l'organisation des activités de l'association

réponses aux précisions demandées

Pascal HOULNÉ

Remarques générales

Il faut distinguer ce qui relève des remarques des élus et les demandes de précisions.

- Les remarques relèvent d'appréciation sur le projet lui-même ou sur la méthodologie mais n'appellent pas forcément, du moins sur le principe, de réponses de la part de l'employeur.
- Les demandes de précisions font l'objet de la présente note.

L'association regrette également que les textes transmis émanent des organisations syndicales alors que c'était aux élus de se prononcer.

Cela étant, l'association souhaite expliciter sa position par rapport à certaines observations :

- **Concernant l'insuffisance de dialogue avec les équipes :**

Il est précisé que plusieurs réunions avec, en particulier, les équipes sociales ont été consacrées à ce projet d'évolution de l'organisation et ce depuis octobre 2011. Ce point a également été abordé à plusieurs reprises au comité d'entreprise mais les élus estimant que la démarche demeurait insuffisante la direction a réuni les équipes :

- du SIL/LT et Camille Mathis le 29 mars 2012
- du service technique le 6 avril 2012
- du SAO de Nancy et du SADA le 11 avril 2012

Les raisons des changements envisagés dans l'organisation ont été largement ré-explicitées.

Chacun a pu s'exprimer et demander les précisions souhaitées.

Le climat était serein et constructif.

A noter que les équipes sociales du SAO de Nancy et du SADA ont souhaité d'ores et déjà engager une réflexion commune sur le contenu des prestations à maintenir ainsi que sur le contenu des interventions sociales. Un calendrier de réunion a été fixé.

- **Concernant la suggestion de créer un pôle asile positionné dans les locaux de Maxéville :**

Si cette perspective avait été imaginée il ya plusieurs années et d'ailleurs rapidement abandonnée, c'est qu'il ne peut être envisagé de scinder le traitement des demandes relevant de l'urgence. En effet, les opérateurs chargés du traitement de l'urgence sociale ont pour vocation, après évaluation rapide de la situation, de s'assurer de la mise à l'abri des demandeurs lorsque celle-ci s'avère nécessaire et ce quels que soient les statuts administratifs des ménages.

D'autre part, il paraît impossible de séparer totalement les lieux d'hébergement en fonction des statuts des demandeurs. Il est au contraire indispensable de pouvoir disposer d'un dispositif unifié permettant d'optimiser la gestion des capacités d'hébergement.

Enfin, serait-il judicieux que le SAO de Nancy se recentre uniquement sur le traitement de la demande dite traditionnelle ? Dans ce cas, serait-il encore opportun de laisser séparer le SIAO 54 et le SAO de Nancy et donc la gestion par l'ARS de cette activité sur l'agglomération nancéenne ?

- **Concernant les activités :**

a) **SAO de Nancy :**

Les missions du SAO sont celles déléguées par le SIAO 54 dans le cadre d'une convention conclue le 9 septembre 2011 :

Le SAO traite l'ensemble des demandes d'urgence exprimées pour le compte du SIAO 54. Pour chaque besoin de relogement ou d'hébergement d'insertion, le SAO recherche les disponibilités dans la base de données départementale gérée par le SIAO 54.

Il préconise l'orientation ciblée au SIAO 54 qui valide ou pas le choix présenté.

En cas de difficultés d'orientation, le SIAO 54 interviendra en appui pour définir les priorités et mobiliser la solution la plus adaptée. Le SIAO 54 organisera régulièrement à cette fin et en fonction des besoins recensés des séances de régulation inter-organismes réunissant les bailleurs sociaux, les résidences sociales et les CHRS.

Reprise en compte par l'OFII des missions de la plate-forme régionale de la demande d'asile :

Plusieurs séances de travail ont abouti à répartir l'activité entre l'OFII et l'ARS.

L'ARS conserve tout ce qui a trait à l'hébergement d'urgence et à l'organisation de la vie quotidienne (scolarité des enfants, alimentation, santé, secours, ...).

Ce qui relève de l'enregistrement de la demande d'asile, bref l'ensemble du suivi administratif relève exclusivement de l'OFII.

Création d'une coordination régionale de l'hébergement des demandeurs d'asile :

« dit ~~14~~¹⁵ régional de la demande d'asile)

Cette perspective aurait comme seul impact au niveau du SAO de ne plus décider lui-même qui devrait ou non être hébergé, ce serait la coordination régionale qui aurait la compétence mais dans le seul cadre des capacités mobilisables.

Cette responsabilité serait, à priori, confiée à l'association le Relais à Metz.

Rationalisation des coûts hôteliers :

Le projet initial qui consistait à créer un dispositif régional géré directement par les services de l'Etat, est abandonné.

L'orientation actuelle se résume à demander à chaque département lorrains d'arriver à faire baisser les coûts des nuitées de l'ordre de 1 à 2 €.

La Préfecture de Meurthe et Moselle a déjà indiqué à la Préfecture de région que cet objectif serait difficile à atteindre, les tarifs dans le département ayant déjà fait l'objet de négociations.

Cependant des contacts seront pris avec chaque hôtelier pour négocier de nouvelles conventions désormais tripartite, l'Etat devenant également signataire ce qui s'avèrerait plutôt protecteur pour l'ARS.

b) **Camille Mathis :**

Le regroupement des CHRS ne modifie pas les missions existantes qui sont également définies par une convention conclue avec le SIAO 54 :

Le SIAO-54 s'appuie sur les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) qui ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles en difficultés, en vue de les aider à accéder ou recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Les priorités demeurent celles impulsées par la politique du « Logement d'abord » qui consiste à œuvrer pour que le relogement du ménage se réalise dans les délais les plus courts.

- **Concernant les locaux :**

a) SAO de Nancy :

D'une part, si l'association envisage de réaménager le premier niveau, cela ne peut pas se faire de manière précipitée au risque de ne pas satisfaire aux besoins futurs :

- Optimiser l'espace initialement configuré pour une activité d'accueil de jour,
- Rendre accessible le bâtiment aux personnes handicapées et aux personnes avec poussettes.

La finalisation du projet bute actuellement sur les contradictions entre les exigences du service chargé de l'accessibilité et le représentant des Bâtiments de France. La recherche d'une solution médiane est en cours avec ces services et ceux de la Ville de Nancy.

Le financement sera probablement assuré par les fonds propres de l'association, l'obtention de subventions demeurant très aléatoire.

D'autre part, il est souhaité d'éviter, autant que faire se peut, que l'ensemble des ménages hébergés se déplacent systématiquement au SAO chaque fois qu'ils ont besoin d'un renseignement ou de prestations liées à la gestion de leur vie quotidienne. Il est prévu d'utiliser des locaux relais sur les principaux sites d'hébergement tels que les résidences sociales mobilisées et l'hôtel Formule 1. Ainsi, l'équipe chargée de la gestion de la vie quotidienne utilisera prioritairement ces locaux relais.

Quant aux remarques concernant les odeurs et les rongeurs, cela paraît très excessif. Les odeurs provenaient essentiellement de siphons qui n'étaient pas en eaux depuis plusieurs mois voire au-delà et le dernier rongeur aperçu, une souris, daterait d'au moins 6 mois et sa présence était due à des stockages périssables notamment à des aliments fournis par la Banque alimentaire. Cela signifie, par contre, d'être extrêmement vigilants sur la propreté, le stockage et la surveillance des siphons.

b) Camille Mathis :

Il n'y a aucun problème pour accueillir l'équipe sociale, le renfort administratif ainsi que l'encadrement.

Le service technique utilisera le sous-sol aujourd'hui encombré par du stockage parfois inutile. Outre l'accès par les escaliers intérieurs, l'atelier est également directement accessible par la ruelle même si l'escalier bois existant devra être sécurisé conformément à la demande du CHSCT.

Si d'autres aménagements devaient s'avérer nécessaires le service technique est le mieux placé pour les réaliser.

Il faut rappeler que le service technique n'a pas pour vocation de demeurer en sous-sol mais de se rendre sur les lieux d'intervention ce qui est déjà le cas actuellement.

Quant aux manutentions, il est vrai que certains stockages d'objets volumineux et lourds ne pourront plus se faire avec la même fréquence. Il faudra attendre l'installation effective pour s'interroger sur l'utilité ou pas de remettre en service un monte-charge, l'existant n'étant plus utilisable.

Concernant les véhicules techniques, il n'est pas forcément indispensable qu'ils soient systématiquement déchargés de l'outillage de base (caisse à outils, perceuses, ..) dès lors que les matériels sont placés de manière non visible dans le coffre et que ces véhicules sont stationnés sur le parking de l'établissement, parking placé sous vidéo surveillance 24h/24.

c) Les locaux de Maxéville :

Ceux-ci sont devenus surdimensionnés par rapport aux besoins.

Certes le bail commercial lie l'association jusqu'en juillet 2014, mais le propriétaire accepte que nous puissions trouver un repreneur dès à présent. Plusieurs visites d'organismes intéressés ont déjà eu lieu.

Parallèlement, l'association a engagé des recherches actives pour relocaliser dès que possible le CADA et UPIL.

- **Concernant le personnel** :

a) SAO de Nancy :

Les deux postes en suspend vont être prochainement pourvus en CDI. La procédure de recrutement est en cours.

L'équipe SAO/SADA sera organisée en trois groupes :

- Une équipe composée de 3 salariés chargée de la gestion de la vie quotidienne des personnes hébergées intégrant les aspects de scolarité, d'alimentation, de la relation avec les bailleurs et hôteliers, ...
- Une équipe composée de 3 salariés chargée de l'accompagnement individualisé des ménages demandeurs d'asile ou issus de la demande d'asile.
- Une équipe composée de 5 salariés chargée du traitement de la demande et de l'accompagnement des personnes relevant du droit commun en lien avec le SIAO 54.

Cette répartition est susceptible d'évoluer au fil du temps en fonction de l'évolution des demandes, du nombre de personnes hébergées, etc. Il s'agit bien d'une seule équipe dont les tâches sont réparties en fonction des caractéristiques de l'activité du moment.

Pour déterminer les affectations, les salariés seront invités à émettre leurs souhaits respectifs mais les décisions reviendront à la direction qui devra également tenir compte des autres impératifs organisationnels.

b) Camille Mathis :

14 personnels éducatifs répartis en trois équipes mais en conservant un principe de fongibilité, les TS de chaque équipe étant amenés à intervenir sur les modes d'actions des autres groupes compte tenu du travail en continu 7 jours sur 7 et des variations possible du taux d'occupation globale :

- Equipe dédiée à la collectivité.

Elle sera composée, dans un premier temps, de 6 salariés dont plusieurs à temps partiel dans l'attente de la finalisation du projet d'établissement qui devra impérativement privilégier l'accompagnement social individualisé

- Equipe dédiée au suivi social et éducatif des ménages hébergés sur site composée de 3 salariés.
- Equipe dédiée au suivi social et éducatif des ménages hébergés en logements diffus composée de 5 salariés.

Par contre, la gestion des temps de permanences concernera l'ensemble des équipes.

Les simulations de planning qui ont été établis montrent qu'en moyenne annuelle :

- Environ une permanence de soirée par semaine
- Le nombre de week-ends par TS est variable :
 - certains souhaitent conserver le rythme d'un week-end sur deux ou de un sur trois ;
 - les salariés à temps partiel étant positionnés sur des rythmes prédéfinis le nombre de week-ends est fixe soit 1 sur 4 pour les salariés actuellement en poste ;
 - Les autres devant assurer les week-ends restant soit environ un rythme d'un sur 5 (**astreintes comprises**), sachant qu'il s'agit d'une moyenne prévisionnelle annuelle avec des fluctuations entre les trimestres et qui peut également varier en fonction des absences pour congé, maladie, etc.

Le nouveau projet d'établissement privilégiera l'accompagnement social individualisé et les futures modalités de fonctionnement ne pourront avoir pour effet d'accroître ces temps de permanence.

- Concernant les aspects budgétaires :

Evolution du budget CHRS consolidé tenant compte d'une baisse de 20 places à ARS Pierre Vivier, correspondant théoriquement à une baisse de financement de 446 644 €.

(coût à la place 2010 de 22 332 € X 20 places = 446 644 €)

budgets CHRS consolidé	2011	2012 prév.	explicatif	
places CHRS	300	280		
SAO & AJ	idem	idem		
groupe 1 - charges	526 846 €	570 731 €	43 885 €	
groupe 2 - charges	3 028 803 €	2 923 871 €	- 104 932 €	quote-part service technique (baisse de 47 241 € imputée en charge à l'urgence) effet année pleine suppression de postes et mouvements de personnel
groupe 3 - charges	1 031 920 €	816 015 €	- 215 905 €	suppression de 134 000 € de provisions baisse des frais de siège de 40 403 € baisse des coûts d'entretien bâtiment de 10 000 €
groupe 2 - recettes	372 834 €	275 102 €		quote-part facture d'eau liée à la fuite pour 22 000 € baisse des contrats aidés donc moins de CNASEA
groupe 3 - recettes	29 090 €	19 753 €		
résultat prévisionnel	82 473 €			affecté au financement de la rénovation de l'Accueil de jour
dotation globale	4 268 118 €	4 015 762 €		
dotation initiale	4 233 333 €	3 963 584 €		
dotation complémentaire	34 786 €	52 178 €		

Evolution budgétaire des services relevant de la nouvelle organisation :

budgets 2011 / 2012	SAO Nancy 2011	SADA 2011	SAO & SADA 2011	SAO Nancy 2012 prévisionnel	écarts
groupe 1 - charges	28 084 €		28 084 €	28 100 €	16 €
groupe 2 - charges	382 951 €		382 951 €	413 986 €	31 035 €
groupe 3 - charges	90 311 €		90 311 €	97 977 €	7 666 €
groupe 2 - recettes	10 498 €		10 498 €	5 000 €	- 5 498 €
groupe 3 - recettes	1 524 €		1 524 €	- €	- 1 524 €
résultat	2 648 €		2 648 €		
dotation	491 972 €	- €	491 972 €	535 063 €	
subvention 177 & 303	1 416 980 €	646 993 €	2 063 973 €	2 063 973 €	
ALT	407 688 €	247 400 €	655 088 €	655 088 €	
total	2 316 640 €	894 393 €	3 211 033 €	3 254 124 €	43 091 €

budgets 2011 / 2012	Camille Mathis 2011	SIL 2011	C Mathis/SIL 2011	C Mathis 2012 prévisionnel	écarts	explicatif
groupe 1 - charges	227 222 €	33 724 €	260 946 €	277 961 €	17 015 €	
groupe 2 - charges	892 628 €	388 582 €	1 281 210 €	1 256 638 €	- 24 572 €	quote-part service technique en baisse
						baisse des contrats aidés donc moins de CNASEA
						augmentation coût direction
groupe 3 - charges	326 585 €	124 846 €	451 431 €	384 575 €	- 66 856 €	baisse des frais de siège 11 056 €
						baisse des coûts d'entretien bâtiment de 28 005 €
						atelier musical pour 10 000 €
groupe 2 - recettes	137 075 €	43 596 €	180 671 €	131 250 €	- 49 421 €	baisse des contrats aidés donc moins de CNASEA
groupe 3 - recettes	13 706 €	1 524 €	15 230 €	13 503 €	- 1 727 €	
résultat prévisionnel	37 302 €	23 498 €	60 800 €			
dotation	1 332 956 €	525 530 €	1 858 486 €	1 774 421 €	- 84 065 €	

budgets 2011 / 2012	CADA 2011	CADA prév. 2012	écarts	explicatif
groupe 1 - charges	66 041 €	80 456 €	14 415 €	
groupe 2 - charges	712 808 €	579 903 €	- 132 905 €	baisse mise à disposition syndicale pour 45 491 €
				baisse du coût de direction (-30%)
				baisse indemnité licenciement de 39 494 €
				quote-part service technique (baisse de 23 374 € imputée en charge à l'urgence)
groupe 3 - charges	697 254 €	730 533 €	33 279 €	augmentation des coûts locatifs
			- €	
			- €	
groupe 2 - recettes	66 436 €	11 000 €	- 55 436 €	baisse mise à disposition syndicale pour 45 491 €
groupe 3 - recettes	32 329 €	- €	- 32 329 €	reprise provision retraite 27 758 €
résultat prévisionnel	68 €	-	68 €	
dotation	1 377 406 €	1 379 892 €	2 486 €	

budgets 2011 / 2012	IT 2011	IT 2012
groupe 1 - charges	42 777 €	
groupe 2 - charges	45 919 €	
groupe 3 - charges	105 815 €	
groupe 2 - recettes	23 109 €	
groupe 3 - recettes	2 342 €	
ALT	102 181 €	
subvention 177	66 879 €	€

budget prévisionnel non établi

Hormis la baisse de la dotation consolidée due à la diminution du nombre de places, les variations de moyens qui peuvent être constatées entre 2011 et 2012 ne sont pas liées au projet de nouvelle organisation mais à des facteurs dus aux événements de l'exercice 2011.